

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

DATE DE CONVOCATION : 04/04/2024

DATE D’AFFICHAGE : 04/04/2024

L’an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle d’honneur de la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier LINDRON, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs AUBERGER Josette, BOURGEOT Jean-François, CANTUEL Pierre, COLLIN Solène, CONFESSON Bruno, DENIS Annie, GIAMBARRESI Anthony, LEPEE Yves, LINDRON Didier, MERCIER Sylvie, NICOLAS Jean-Pierre, PRENEY Martine, ROULLIER Claude, SAINT-JULIEN Anne.

Absents excusés : HOEZ David donne pouvoir à Jean-François BOURGEOT, LEROY Karine donne pouvoir à GIAMBARRESI Anthony, MEYUS André donne pouvoir à LINDRON Didier, SOUILLAT Laëtitia donne pouvoir à NICOLAS Jean-Pierre.

Monsieur Jean-François BOURGEOT a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 8 février 2024**
- **Commission des finances :**
 - **Comptes de gestion commune et lotissement Près de la Gare II**
 - **Comptes administratifs commune et lotissement Près de la Gare II**
 - **Affectations des résultats commune et lotissement Près de la Gare II**
 - **Budgets primitifs commune et lotissement Près de la Gare II**
 - **Vote des taux des taxes locales**
- **Subventions aux associations montmaraultoises**
- **Participations aux différents organismes**
- **Maîtrises d’œuvre Parc floral et Liaison douce**
- **Création de poste adjoint administratif – adjoint du patrimoine**
- **ATDA : renouvellement convention service optionnel urbanisme**
- **Convention de mise à disposition de locaux à l’AGRETAM**
- **Emplois saisonniers 2024**
- **Demande de subventions pour l’aménagement du parc floral et arboré**
- **Demande de subventions pour l’aménagement de la piste cyclable et de la voie douce**
- **Acquisitions de biens immobiliers pour l’aménagement du carrefour de la Poste**
- **Acquisitions de biens immobiliers pour la création de logements Rue Marx Dormoy**
- **SDE03 : remplacement des lanternes Route de Montluçon**
- **Demande de subvention festival du 2 roues**
- **Elections du Conseil Municipal Jeunes**
- **Vidéo pour la salle de réunions au 1^{er} étage de la mairie**
- **Sonorisation espace Claude Capdevielle**
- **Forum de l’artisanat au collège Jeanne Cluzel**
- **Enquête publique du PLUi**
- **Informations diverses**

COMMUNE DE MONTMARIAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

Monsieur le Maire débute la séance par des hommages à Monsieur Bernard MARTIN, ancien maire et Monsieur Patrick LAJOIE, ancien adjoint au maire. Mr le Maire souligne leur investissement à la collectivité et à la vie associative. Une minute de silence est observée par l'assemblée en mémoire de ces 2 élus.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2024 :

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et les signatures suivent.

Commission des finances

Commentaires : Sylvie Mercier et Anthony Giambarresi

Sylvie Mercier informe le conseil que la commission des finances réunie le 2 avril dernier a validé l'ensemble des documents budgétaires soumis au vote lors de cette séance.

Sylvie et Anthony présentent les comptes 2023 et budgets prévisionnels 2024, Commune et Lotissement Près de la Gare II.

Des précisions sur des variations d'écriture sur certains postes sont apportées : regroupement de dépenses sur certains articles (623), énergie, salaires pour les dépenses et dotations de l'état pour les recettes. Il est notamment rappelé, en réponse à l'observation de Jean-Pierre Nicolas, la prudence dans l'inscription des recettes sachant que l'équilibre budgétaire est obtenu ; la notification officielle des dotations a été communiquée après la date de la réunion de la commission des finances.

En ce qui concerne les programmes d'investissement inscrits au budget, Monsieur le Maire apporte des précisions sur les points suivants :

- acquisition matériel de transport : 100 000 € sont inscrits en vue du remplacement du petit fourgon et l'achat d'une balayeuse d'occasion (réponse à la question de Jean-Pierre Nicolas).
- pour les 3 dossiers relevant du programme RVCB (Parc floral, liaison douce et boulevard Jean Moulin), les demandes de subvention Etat (DETR) sont à ce jour à l'étude avec des incertitudes dans l'accord final, les critères d'attribution ayant été revus.

Monsieur le Maire fait procéder au vote des comptes de gestion commune et lotissement Près de la Gare II, des budgets primitifs commune et lotissement Près de la Gare II.

Monsieur Claude Roullier fait procéder au vote des comptes administratifs commune et lotissement Près de la Gare II.

Monsieur le Maire se retire de la séance pour le vote des comptes administratifs 2023

COMMUNE DE MONTMARSAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

DEL2024-018 : 7.1 Décisions budgétaires : compte de gestion commune 2023

Le Maire, Didier LINDRON, expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame Sophie LAMOTTE, comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Didier LINDRON, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme en ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DEL2024-019 : 7.1 Décisions budgétaires : compte administratif commune 2023

Réuni sous la présidence du doyen en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Didier LINDRON, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives dudit exercice :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 3 abstentions vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu	1 250 818.35
	Réalisé	720 139.92
	Restes à réaliser	239 000.00

Recettes	Prévu	1 250 818.35
	Réalisé	382 581.31
	Restes à réaliser	90 000.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	2 600 117.00
	Réalisé	1 546 104.14
	Restes à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	2 600 117.00
	Réalisé	2 667 091.11
	Restes à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 337 558.61
Fonctionnement	1 120 986.97
Résultat global	783 428.36

COMMUNE DE MONTMARIAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

DEL2024-020 : 7.1 Décisions budgétaires : affectation du résultat commune 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	303 076.29
- Un excédent reporté de :	817 910.68
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 120 986.97
- Un déficit d'investissement de :	337 558.61
- Un déficit des restes à réaliser de :	149 000.00
Soit un besoin de financement de :	486 558.61

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : EXCEDENT	1 120 986.97
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVES (1068)	490 000.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	630 986.97

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	337 558.61
---	------------

DEL2024-021 : 7.1 Décisions budgétaires : compte de gestion 2023 lotissement près de la gare II

Le Maire Didier LINDRON expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame Sophie LAMOTTE, comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire Didier LINDRON le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme en ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

DEL2024-022 : 7.1 Décisions budgétaires : compte administratif 2023 lotissement près de la gare II

Réuni sous la présidence du doyen en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Didier LINDRON, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives dudit exercice :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 3 abstentions vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu	224 743.00
	Réalisé	224 198.62
	Restes à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	224 743.00
	Réalisé	47 923.95
	Restes à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	288 841.56
	Réalisé	110 933.75
	Restes à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	288 841.56
	Réalisé	65 348.36
	Restes à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 176 274.67
Fonctionnement	- 45 585.39
Résultat global	- 221 860.06

DEL2024-023 : 7.1 Décisions budgétaires : affectation du résultat 2023 lotissement près de la gare II

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

COMMUNE DE MONTMARIAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	1 964.05
- Un déficit reporté de :	47 549.44
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	45 485.39
- Un déficit d'investissement de :	176 274.67
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	176 274.67

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2023 : DEFICIT	45 585.39
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVES (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	45 585.39

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	176 274.67
---	------------

DEL2024-024 : 7.1 Décisions budgétaires : budget primitif commune 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour et 3 abstentions, vote les propositions nouvelles de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses	2 960 280.00
Recettes	3 109 280.00

Fonctionnement :

Dépenses	2 418 819.00
Recettes	2 419 819.00

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses	3 199 280.00 (dont 239 000.00 de RAR)
Recettes	3 199 280.00 (dont 90 000.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses	2 418 819.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes	2 419 819.00 (dont 0.00 de RAR)

COMMUNE DE MONTMARAUULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

DEL2024-025 : 7.1 Décisions budgétaires : budget primitif lotissement près de la gare II 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour et 3 abstentions, vote les propositions nouvelles de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses 212 471.00

Recettes 212 471.00

Fonctionnement :

Dépenses 270 069.00

Recettes 270 069.00

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses 212 471.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes 212 471.00 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses 270 069.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes 270 069.00 (dont 0.00 de RAR)

DEL2024-026 : 7.2 Fiscalité : Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.31 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 20.56%

Il est proposé le maintien des taux pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour, vote le maintien des taux, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.31 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 20.56 %

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

Subventions aux associations

Commentaires : Josette Auberger

La commission sport et associations a validé 27 demandes de subventions annuelles pour un montant de 6 750 €.

Elle a également validé 2 demandes de subventions exceptionnelles :

- 800 € pour Montmarault Dentelle pour l'organisation du Couvige
- 1 500 € pour Montmarault Vélo Nature pour l'organisation de la Finale de la Coupe de France Féminine Nationale 2.

Pour rappel, 3 subventions exceptionnelles accordées en fin d'année 2023 pour un montant total de 2 000 € sont également inscrites.

La somme de 600 € sera versée aux « Bleuets de France » et il est également provisionné la somme de 11 814 € en divers.

Le montant total inscrit au budget 2024 pour les subventions octroyées aux différentes associations s'élève à 25 000 €.

Jean-Pierre Nicolas s'interroge sur le fait que l'Agrétam n'a pas eu de suites favorables à ses demandes de subventions. D'après ses recherches, il semblerait que rien ne s'oppose à ce que cette association prestataire perçoive la subvention annuelle de fonctionnement de 250 €.

Le Maire lui rappelle que les juristes avaient bien confirmé qu'aucune subvention de fonctionnement ne pouvait être attribuée à cette association retenue par la commune en tant que prestataire de service. Le texte officiel leur sera demandé.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-027 : 7.6 Contributions budgétaires : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour, décide d'octroyer pour l'année 2024 les subventions aux associations suivantes pour un montant total de **25 000 €uros** :

ASSOCIATIONS MONTMARAUPTOISES	
ACCA	250
123 PETITS POINTS	250
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250
APM	250
ANIM'EMERAUDE	250

COMMUNE DE MONTMARAULT**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE**

CONFRERIE PATE AUX P DE T	250
FNATH Accidentés du travail	250
UDSP 03 JSP DE MONTMARAULT	250
LES NOSTALGIQUES DES PLANCHES	250
ASM MULTISPORTS LOISIRS	250
ASM BILLARD	250
UNION SPORTIVE CŒUR D'ALLIER	250
ASM HAND	250
ASM PETANQUE	250
GENERATION DETENTE MONTMARAULT	250
ENERGYM	250
LADY DANCE	250
LA MONTMARAULTOISE	250
MONTMARAULT DENTELLE	0
MONTMARAULT VELO NATURE	250
UCAM	250
AMICALE LAIQUE	250
APEL SAINTE THERESE	250
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	250
FANFARE MUNICIPALE	250
AVEC P.O.M.M.E	250
MONTMARAULT KARATE	250
TEAM MAZELIER	250
Sous Total	6 750

COMMUNE DE MONTMARAULT**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE**

AUTRES ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES	
MONTMARAULT ANIMATIONS	0
Sous Total	0
AUTRES ASSOCIATIONS A DOMINANTE PARTICIPATIVE	
FSL CONSEIL DEPARTEMENTAL	530
IFI 03 46€/apprenti	506
Sous Total	1036
DIVERS / EXCEPTIONNELLES	
DIVERS	11814
LES BLEUETS DE FRANCE	600
MONTMARAULT DENTELLE	800
MONTMARAULT VELO NATURE	1500
ASM MULTISPORT (délibération 2023-057)	500
CHEMIN DE FER DE L'ALLIER (délibération 2023-058)	1500
MONTMARAULT ANIMATIONS (délibération 2023-059)	500
TOTAL	17214
TOTAL DES SUBVENTIONS	25 000

Participations aux différents organismes

Commentaires : Sylvie Mercier

En ce qui concerne les participations, Sylvie Mercier informe que peu de changements sont à signaler par rapport à l'an passé. Elle précise que la somme allouée au SRPIC (180 000 €) a été calculée sur la base de 90 élèves pour l'école Pierre et Marie Curie et 35 pour l'école Sainte-Thérèse avec un montant de 1 430 € par élève.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

La secrétaire générale apporte la précision suivante sur ce dossier : la somme de 900 € par élève vient d'être ajustée et sera demandée pour l'école Sainte-Thérèse.

Jean-Pierre Nicolas fait la remarque que la somme inscrite pour les dépenses d'énergie est majorée par rapport à l'an passé et que la participation au SDE est quant à elle en diminution. Il est rappelé qu'il s'agit seulement des dépenses d'électricité relatives à l'éclairage public maintenant équipé sur une grande partie de la commune en leds et de sa gestion (coupure la nuit). Les dépenses d'énergie concernent l'électricité et le gaz des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-028 : 7.6 Contributions budgétaires : Participations aux organismes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour, décide de valider pour l'année 2024 les participations suivantes aux différents organismes :

ALLIER A LIVRE OUVERT	215,00
ASSOCIATION DES MAIRES	545,00
ATDA	2 150,00
DIVERS	2 544,00
EPF	1 362,00
FREDON FDGPCE ENNEMIS DES CULTURES	230,00
SDE 03 cotisation télécommunications	1 378,00
SDE 03 budget général :	6 068,00
Dont Cotisation	247,00
Dont Travaux (dissimulation des réseaux électriques)	5 821,00
SDE 03 éclairage	50 223,00
SPA	3 500,00
SRPIC	180 000,00
SYNDICAT DU COLLEGE	30 000,00
CENTRE SOCIAL RURAL	2 310,00
Conseil National des Villes Fleuries	175,00
Village Etape	2 300,00
TOTAL	283 000,00

Maîtrises d'œuvre Parc floral et Liaison douce

Commentaires : Didier Lindron

Le Maire précise que dans le cadre du projet de création d'un parc floral et arboré, il convient de valider l'attribution du marché de Maîtrise d'œuvre au Groupement Cabinet Serre Hubert Truttmann - Atelier d'architecture Nathalie Lespiaucq – BETMI qui s'élève à 27 000 € HT pour pouvoir faire les demandes de subvention.

Pour mémoire, l'estimation du projet pour le parc floral est de 623 050 € HT, acquisition du terrain comprise. Pour la piste cyclable et la voie douce, l'estimation est de 683 827 € HT.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-029 : 1.1 Marchés publics : Maîtrise d'œuvre Parc floral

Mr le Maire rappelle aux membres que la commune va lancer le projet de création d'un parc floral et arboré. Il convient de désigner le maître d'œuvre pour les travaux de l'aménagement de ce parc. La proposition du Groupement Cabinet Serre Hubert Truttmann - Atelier d'architecture Nathalie Lespiaucq – BETMI s'élève à 27 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- De valider l'attribution du marché de Maitrise d'œuvre relatif aux travaux pour l'aménagement d'un parc paysager à l'équipe Serre Hubert Truttmann /Atelier d'architecture Nathalie Lespiaucq/BETMI
- De procéder à la notification du marché à l'attributaire.

DEL2024-030 : 1.1 Marchés publics : Maîtrise d'œuvre liaison douce

Mr le Maire rappelle aux membres que la commune va lancer le projet de l'aménagement des rues Henri Brun et Joliot Curie, avec la création de liaison douce. Il convient de désigner le maître d'œuvre pour ces travaux. La proposition du Cabinet Serre Hubert Truttmann s'élève à 27 800 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- De valider l'attribution du marché de Maitrise d'œuvre relatif aux travaux pour l'aménagement des rues Henri Brun et Joliot Curie au Cabinet Serre Hubert Truttmann,
- De procéder à la notification du marché à l'attributaire.

COMMUNE DE MONTMARSAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

Création d'un poste adjoint administratif - adjoint du patrimoine

Commentaires : Didier Lindron

Le Maire indique qu'un poste d'adjoint administratif - adjoint du patrimoine doit être créé (emploi permanent).

Pour information :

- Audrey Courcel a démissionné de son poste administratif à la mairie le 12 février dernier suite à une promesse d'embauche de son compagnon dans le Loiret.
- Mme Maïté Desseaux, actuellement à l'accueil depuis le 25 septembre 2023, à 30 heures hebdomadaire sera à temps complet à partir du 25 juin 2024.
- Catherine Perrin, agent à la bibliothèque, a envoyé un courrier recommandé en mairie le 2 février 2024, demandant une mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juin.
- Luc Perrin, responsable des services techniques, a envoyé un courrier recommandé le 15 mars dernier 2024, demandant une mise en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} août.

La parole est donnée à Josette Auberger. Elle précise donc qu'une fiche de poste à temps complet a été rédigée pour remplacer Catherine Perrin de la façon suivante :

- 24 heures à la bibliothèque
- 11 heures à la communication, poste qui connaît actuellement une réelle carence.

Une vingtaine de candidatures a été réceptionnée en mairie, 4 candidats ont été retenus, les entretiens auront lieu le vendredi 19 avril prochain.

Jean-Pierre Nicolas demande quelle qualification ont les candidats, il pense qu'il sera plus facile de recruter une personne avec en priorité des compétences en communication.

Josette Auberger précise que les qualifications sont très variées avec cependant de bons niveaux, beaucoup sont issus de l'éducation nationale et d'autres en reconversion et confirme que la priorité est bien la communication.

Jean-Pierre Nicolas espère que Mme Perrin aura constitué un dossier de transmission destiné à sa remplaçante. Sylvie Mercier précise qu'une période de tuilage est envisagée.

Le Maire fait part des prochains départs en retraite :

- Jean-Bernard Hervier souhaite faire valoir ses droits au 1^{er} novembre prochain
- Pascal Raynaud d'ici un an et demi

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 0

COMMUNE DE MONTMARAUULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

DEL2024-031 : 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT : création d'un poste adjoint administratif - adjoint du patrimoine

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de Mme Catherine PERRIN, adjoint du patrimoine pour 5 ans à compter du 1^{er} juin 2024. Mme PERRIN effectue 24 h hebdomadaire à la bibliothèque.

Mr le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif 11 h hebdomadaire, afin que la personne recrutée dispose d'un temps complet. L'adjoint administratif sera en charge de la communication au sein de la mairie.

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi permanent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif pour exercer les fonctions d'agent de communication pour une durée hebdomadaire de 11 h, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique
- Le Conseil municipal autorise le Maire à procéder au recrutement pour répondre à ce besoin,
- Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget.

ATDA : renouvellement de la convention service optionnel urbanisme

Commentaires : Didier Lindron

Le Maire informe que le renouvellement de la convention entre l'ATDA et la commune pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols doit être renouvelée pour une durée de 3 ans.

Le nouveau tarif est fixé à 60 euros par acte et il est entré en vigueur pour les dossiers déposés en mairie à partir du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-032 : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation des sols : ATDA : renouvellement de la convention service optionnel urbanisme

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 18 décembre 2023 et conformément à l'article 11 de la convention d'adhésion au service optionnel urbanisme, le conseil d'administration de l'Agence Technique Départemental de l'Allier a décidé de réviser la rémunération

COMMUNE DE MONTMARAUULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

de la prestation de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce nouveau tarif est fixé à 60 € par acte et est entré en vigueur pour les dossiers déposés en mairie à partir du 1^{er} janvier 2024.

D'autre part, la convention liant la commune à l'ATDA pour l'instruction des actes d'urbanisme arrive à échéance le 1^{er} juillet 2024. Celle-ci est renouvelable pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2024.

Convention de mise à disposition de locaux à l'AGRETAM

Commentaires : Didier Lindron

Bruno Confesson, Président de l'AGRETAM quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition de locaux municipaux (Le relais de l'Amitié Avenue du Colombier) avec l'association AGRETAM doit être validée.

Un modèle de convention de mise à disposition des locaux du Relais de l'Amitié entre la commune et l'association Agretam avait été proposé lors du conseil municipal du 17 janvier. Cette convention prévoyait l'instauration d'un loyer de 100 € HT par mois pour une superficie de 561 m². Suite à l'intervention de Jean-Pierre Nicolas relative notamment à la demande d'autorisation de manifestation auprès du secrétariat de la mairie au moins 4 mois avant la manifestation, une nouvelle rédaction de la convention sera modifiée en conséquence et présentée pour vote au prochain conseil municipal.

Elle est présentée à ce jour tenant compte des modifications et suggestions formulées de part et d'autre pour validation.

Jean-Pierre Nicolas souligne qu'à ce jour un litige persiste par rapport à l'entretien des abords du bâtiment qui reste à définir plus précisément.

Il propose que les 2 parties se rencontrent afin de clôturer ce dossier qui ne fait que trop durer.

Le Maire rappelle d'autre part que l'état des lieux n'a pas encore été effectué.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 14 / Contre 0 / Abstentions 3

DEL2024-033 : 3.3 Locations : Convention de mise à disposition de locaux à l'AGRETAM

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition de locaux municipaux (Le relais de l'Amitié Avenue du Colombier) avec l'association AGRETAM doit être validée. Le loyer de 120 € a été acté par délibération du conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2023.

Bruno Confesson, Président de l'AGRETAM quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

COMMUNE DE MONTMARIAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour, 0 contre et 3 abstentions, autorise le Maire à signer la convention présentée.

Emplois saisonniers 2024

Commentaires : Jean-François Bourgeot

Par rapport aux emplois saisonniers, Jean-François Bourgeot demande que soit validé l'accord de leur recrutement sur la période de juin, juillet et août.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-034 : 4.2 Personnel contractuel : Emplois saisonniers 2024

ACCORD DE PRINCIPE ANNUEL AUTORISANT LE RECRUTEMENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITE

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Considérant qu'un renfort aux services administratifs ou aux services techniques est nécessaire en cas de surcroît d'activité dû à une absence de personnel pour motifs divers,
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;

Après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le conseil municipal décide :

- la création de 4 emplois non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, à ce titre, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique.
Le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget.

Demandes de subventions pour l'aménagement du parc floral et arboré et pour l'aménagement de la piste cyclable et de la voie douce

Commentaires : Didier Lindron

Ces 2 points à l'ordre du jour ne seront finalement pas abordés, les dossiers de demandes de DETR étant actuellement en cours de discussions au sein des services préfectoraux..

Acquisitions de biens immobiliers pour l'aménagement du carrefour de la Poste

Commentaires : Didier Lindron

Le Maire demande aux membres du conseil de prendre connaissance du plan fourni.

Il rappelle aux membres du conseil le projet d'aménagement du carrefour de la route de Montaigut – Boulevard Carnot.

EPF a déjà acquis pour le compte de la commune la parcelle AD 158, en vue de procéder à la sécurisation de ce carrefour des RD 4- RD 204.

Les parcelles AD 77 et 179 pourraient également être acquises afin d'élargir le périmètre d'aménagement du carrefour. Il est à noter les parcelles AD 72, 73 et 180 sont également en vente et qu'elles pourraient être achetées en vue de stockage de matériels, notamment ceux des associations.

L'EPF doit être mandatée pour l'achat de ces biens immobiliers.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-035 : 3.1 Acquisitions : Acquisitions de biens immobiliers pour l'aménagement du carrefour de la Poste

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet d'aménagement du carrefour de la route de Montaigut – Boulevard Carnot.

EPF a déjà acquis pour le compte de la commune la parcelle AD 158, en vue de procéder à la sécurisation de ce carrefour des RD 4- RD 204.

Les parcelles AD 77 et 179 pourraient être acquises afin d'élargir le périmètre d'aménagement du carrefour ; les parcelles AD 72, 73 et 180 également en vente seraient achetées en vue de stockage de matériels, notamment des associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- de confier le portage foncier des parcelles AD 72, 73, 77, 179 et 180 à l'EPF Smaf Auvergne ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Acquisitions de biens immobiliers pour la création de logements Rue Marx Dormoy

Commentaires : Didier Lindron

Le Maire demande aux membres du conseil de prendre connaissance du plan fourni.

Il fait part du projet de création de logements avec le bailleur social Evolea.

Actuellement, rue Marx Dormoy, les parcelles AC 319 et 321 sont en vente et au vu de la configuration des lieux, il pourrait être envisagé l'achat des parcelles AC 318 et 320.

L'EPF doit être mandatée pour l'achat de ces biens immobiliers.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 0

DEL2024-036 : 3.1 Acquisitions : Acquisitions de biens immobiliers pour la création de logements Rue Marx Dormoy

Monsieur le Maire fait part du projet en collaboration avec Evolea de création de logements sur la commune.

Actuellement, les parcelles AC 319 et 321 sont en vente et au vu de la configuration des lieux, il pourrait être envisagé l'achat des parcelles AC 318 et 320.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- de confier le portage foncier des parcelles AC 318, 319, 320 et 320 à l'EPF Smaf Auvergne ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

SDE03 : Remplacement des lanternes Route de Montluçon

Commentaires : Jean-François Bourgeot

Jean-François Bourgeot précise qu'il ne s'agit pas seulement du remplacement Route de Montluçon, mais un total de 65 lanternes réparties sur différentes rues de la commune.

Le coût donné par le SDE s'élève à 46 820 € subventionné à 37 456 € par cet organisme ; la contribution communale serait de 9 364 €.

Il propose que le règlement de cette contribution soit étalé sur les 5 prochaines années.

Il rappelle qu'ainsi la commune sera quasiment totalement équipée en leds, seuls les équipements de moins de 15 ans ne rentrent pas dans ce dispositif.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 0

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

DEL2024-037 : 7.6 Contributions budgétaires : SDE03 : Renouvellement foyers d'éclairage public

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : renouvellement des foyers d'éclairage public.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à :

- Dépose et remplacement de 65 lanternes : 46 820 €uros.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 5 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, décide :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 2 081 € lors des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Demande de subvention Festival du 2 roues

Commentaires : Josette Auberger

Elle rappelle que le 15 juin prochain, se déroulera « Le Festival du 2 roues », organisé par la municipalité.

Elle commente le tableau prévisionnel communiqué à l'ensemble des membres pour un montant total de 12 136.90 € TTC.

Elle informe que la Région Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Allier peuvent octroyer des subventions pour l'organisation de ce type de manifestations.

Une délibération sollicitant ces aides doit être adoptée.

Monsieur le Maire procède ensuite au vote.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 0

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

DEL2024-038 : 7.5 Subventions : Demande de subvention Festival du 2 roues

Josette Auberger expose le projet d'organisation du festival du 2 roues le samedi 15 juin 2024. Elle présente les différents devis pour un montant total de 12 136.90 €uros TTC.

Elle informe que la Région Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Allier peuvent octroyer des subventions pour l'organisation de ce type de manifestations.

Jean-Pierre Nicolas demande à quelle hauteur la région et le département peuvent intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour, décide :

- De solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du soutien aux festivals de territoire,
- De solliciter le Conseil Départemental de l'Allier pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du soutien aux festivals,
- D'inscrire la somme de 12 136.90 €uros au budget primitif communal 2024.

Elections du Conseil Municipal Jeunes

Solène Collin précise que, faute de candidatures suffisantes (6 seulement), l'élection est reportée au 8 juin.

Elle rappelle que seuls les jeunes montmaraultois(oises) peuvent candidater.

Une nouvelle campagne de communication avec les établissements scolaires sera réinitiée prochainement.

Vidéo pour la salle de réunions au 1^{er} étage de la mairie

Monsieur le Maire indique qu'un devis a été demandé à la société RDN de Quinssaines pour l'installation dans la salle du conseil située au 1^{er} étage de la mairie d'un écran tactile. Le montant de la dépense pour cet équipement s'élève à 3 463.59 € HT.

Sonorisation espace Claude Capdevielle

Monsieur le Maire a demandé également un devis à cette même société pour revoir l'installation de sonorisation existante. La prestation s'élève à 2 869.83 € HT.

Forum de l'artisanat au collège Jeanne Cluzel

Jean-François Bourgeot explique que, le 21 mai prochain, en partenariat avec la chambre des métiers, un forum des métiers au collège nommé « Le Printemps de l'Artisanat ». Une douzaine d'artisans seront présents et feront découvrir leur métier aux élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

COMMUNE DE MONTMARAUT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

Des représentants de la chambre des métiers vont également contribuer à ce partage de connaissance afin de les aider dans leur orientation. La prestation de ce forum s'élève à 1 680 €.

Enquête publique du PLUi

Le Maire informe que 3 communes sont retenues pour cette enquête publique : Villefranche, Commentry et Montmaraut.

Huit permanences sont prévues pour notre commune.

Informations diverses :

- Le Maire revient sur les travaux à venir de réfection des conduites d'eau. Le budget du SIVOM n'ayant pas été voté lors de l'assemblée générale, les travaux prévus sur Montmaraut seront reportés à une date ultérieure. Ainsi, la mise en conformité pour l'accessibilité des commerces se voit également reportée.
- Il rappelle d'autre part aux élus que l'organisation des bureaux de vote devra être mise en place pour les élections européennes.
- Bruno Confesson demande des informations sur le devenir des logements de la gendarmerie. Le Maire lui confirme que les diagnostics énergétiques ont été adressés à Evolea. Pas de programmation de travaux en 2024 en attente de la décision d'Evolea pour l'acquisition de ces bâtiments.
- Bruno Confesson rappelle le manque de sécurité des agents municipaux lors de certaines interventions. Le Maire en convient et interviendra pour faire respecter les consignes de sécurité.
- Jean-François Bourgeot fait part de sa participation à une réunion Village Etape à Dompierre. Il explique que les camping caristes ont la possibilité, via un QR code, de répondre à un questionnaire, permettant de connaître entre autres leurs déplacements et leurs dépenses. Il en ressort que le panier moyen national d'un camping cariste est de 93 €. Pour Montmaraut, il s'élève à 129 € (8% de clientèle étrangère, 60% s'arrêtent parce que c'est un village étape contre 40 % qui ne savent pas). 92 % sont satisfaits de l'offre commerciale sur la commune. Il précise cependant que parfois, il est difficile de s'approvisionner en jetons. Il s'avère néanmoins que l'installation d'une borne avec paiement par carte bancaire a un coût très important par rapport à la fréquentation à ce jour des 2 emplacements. Le Maire réfléchit à une proposition de gratuité des places de stationnement sur les 2 sites de camping- car. Martine Preney fait part d'une remarque qui lui a été faite par rapport à l'insuffisance de poubelles sur l'aire du camping -car, Rue du Batardeau. Une réflexion sera menée pour pallier à ce problème.
- Jean-Pierre Nicolas repose la question relative à l'assurance payée par l'association Montmaraut Animations à l'UDAAR. Josette Auberger n'a pas la réponse mais va se renseigner.

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

- Jean-Pierre Nicolas s'interroge sur le remplacement des agents des services techniques suite aux différents départs à venir. Le Maire informe que des ouvertures de poste seront faites auprès du Centre de Gestion afin qu'un doublon soit réalisé au mieux lors de chaque départ.
- Jean-Pierre Nicolas rappelle que lors de la réunion de conseil de janvier dernier, il avait été décidé de créer une commission communale afin de travailler sur le développement touristique de Montmarault. Qu'en est-il à ce jour ? Le Maire lui répond qu'une réunion avec APRR est à nouveau programmée pour le 14 mai à 14 h en mairie pour aborder ce sujet.

Fait et délibéré le onze avril deux mil vingt-quatre et ont signé avec nous les membres présents.

Délibérations :

DEL2024-018 : 7.1 Décisions budgétaires : compte de gestion commune 2023

DEL2024-019 : 7.1 Décisions budgétaires : compte administratif commune 2023

DEL2024-020 : 7.1 Décisions budgétaires : affectation du résultat commune 2023

DEL2024-021 : 7.1 Décisions budgétaires : compte de gestion 2023 lotissement près de la gare II

DEL2024-022 : 7.1 Décisions budgétaires : compte administratif 2023 lotissement près de la gare II

DEL2024-023 : 7.1 Décisions budgétaires : affectation du résultat 2023 lotissement près de la gare II

DEL2024-024 : 7.1 Décisions budgétaires : budget primitif commune 2024

DEL2024-025 : 7.1 Décisions budgétaires : budget primitif lotissement près de la gare II 2024

DEL2024-026 : 7.2 Fiscalité : Vote des taux des taxes locales

DEL2024-027 : 7.6 Contributions budgétaires : Subventions aux associations

DEL2024-028 : 7.6 Contributions budgétaires : Participations aux organismes

DEL2024-029 : 1.1 Marchés publics : Maîtrise d'œuvre Parc floral

DEL2024-030 : 1.1 Marchés publics : Maîtrise d'œuvre liaison douce

COMMUNE DE MONTMARAULT

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE

DEL2024-031 : 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT : création d'un poste adjoint administratif - adjoint du patrimoine

DEL2024-032 : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation des sols : ATDA : renouvellement de la convention service optionnel urbanisme

DEL2024-033 : 3.3 Locations : Convention de mise à disposition de locaux à l'AGRETAM

DEL2024-034 : 4.2 Personnel contractuel : Emplois saisonniers 2024

DEL2024-035 : 3.1 Acquisitions : Acquisitions de biens immobiliers pour l'aménagement du carrefour de la Poste

DEL2024-036 : 3.1 Acquisitions : Acquisitions de biens immobiliers pour la création de logements Rue Marx Dormoy

DEL2024-037 : 7.6 Contributions budgétaires : SDE03 : Renouvellement foyers d'éclairage public

DEL2024-038 : 7.5 Subventions : Demande de subvention Festival du 2 roues

Le Maire,

Didier LINDRON

Le Secrétaire,

Jean-François BOURGEOT